

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 FÉVRIER 2016
À 20 H 30**

Présents : Madame le Maire, Bernard Raffin, Vincent Lafaye, Bernard Moncla, Jérôme Coché, JM Meyniel, André Penon, Maïté Julienne, Isabelle Pauly, Nicole Grousset, Christian Paszak, David Barraud et Bernard ACHILLE.

Absents : L. PENY et C. LARRANAGA

Secrétaire de séance : M. JULIENNE

Approbation du compte-rendu du
04 novembre 2015.

1 – Communauté de Communes

Les membres de la Communauté de Communes de Targon ont voté contre le schéma présenté par le Préfet. 16 communes ont voté contre sur 19 et se sont prononcées pour rejoindre le Sauveterrois.

La CDC de Sauveterre de Guyenne a donné son avis sur la demande de la CDC de Targon et une majorité des membres de la CDC de Sauveterre de Guyenne a voté pour la fusion avec la CDC de Targon.

2 – DEMANDE D'ADHESION AU SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE CESSAC

Délibération n°02 /2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents la demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais faite par la Commune de Cessac.

3 – LOGEVIE

Délibération n°04 /2016

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'au cours de la séance du 23/09/2015, le Conseil Municipal a délibéré en

faveur d'un projet de requalification de la Résidence Lassijan.

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications et quelques précisions sur le mode opératoire, à savoir :

- Démolition
 - de 16 logements (et non 11)
 - de la halle, du foyer et de certains locaux
- Nouveau découpage cadastral
- Terrain B restera vierge.

La partie détruite sera propriété de la commune.

Mode opératoire pour les échanges fonciers :

- Divisions parcellaires
- Résiliation partielle du bail emphytéotique et acquisition par Logévie du foncier (13 000 €)
- Démolition de la halle et du foyer, réhabilitation des logements vacants conservés. Relogement des occupants des logements voués à être démolis (3 logements concernés). Démolition des logements.
- Résiliation du bail emphytéotique.
-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, décide d'accepter ces modifications, approuve le mode opératoire défini et autorise Madame le Maire à signer tout acte lié à ce projet.

4 – APPROBATION DES STATUTS MODIFIEES DU SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS

Délibération n°03 /2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les statuts modifiées qui fixe le siège du syndicat à la Mairie de Saint Sauveur de Puynormand.

5 – INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Délibération n° 01 /2016

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget en attendant le vote du budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

6 – SITE INTERNET

Le contrat avec la société One&One a été résilié et toutes les données ont été effacées suite à des problèmes de facturation et de non information de la part de la société.

Ne pourrait-on pas se renseigner auprès de Targon ? Nous allons également nous renseigner auprès d'autres organismes.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité

7 – AGENCE POSTALE COMMUNALE

Un bilan de ce premier mois a été réalisé. L'APC est ouverte 3 h chaque matin pour une moyenne de 11,45 visiteurs par matinée, soit une personne toutes les 20 minutes.

La poste nous avait annoncé une fréquentation de 3,75 personnes par jour avant Noël.

8 – FETE COMMUNALE

La fête communale aura lieu le week-end des 9 et 10 juillet.

Propositions d'activités :

Samedi : matin : Concours de pêche, belote, 17h : stands de jeux traditionnels sur la place, apéritif et repas dansant. Possibilité d'accueillir entre 180 et 200 personnes maximum.

Dimanche : matin : Epreuves sportives en famille avec Matévana à la Lirette, pique-nique sorti du sac à la Lirette, soir : marché gourmand/grillades Archange ; orgues de barbarie, retraite aux lampions et feu d'artifice.

9 – QUESTIONS DIVERSES

□ Madame Désiré a informé la secrétaire en présence de Monsieur RAFFIN que Monsieur LOPEZ David lui avait affirmé que la sortie de sa location avait été autorisée par le précédent Maire sur la parcelle ZO 317.

Après examen du dossier, Madame le Maire a constaté que la sortie avait été refusée par écrit auprès de la DDTM. Ce refus a été notifié dans le permis de Monsieur LOPEZ David.

Madame le Maire doit clarifier la situation par lettre adressée à M. et Mme LOPEZ.

□ Idée de faire venir un Cinésite à la Lirette cet été.

□ Réunion pour la création d'un Conseil des jeunes le 16 février.

□ La mini pelle située sur le stade de football est là pour enfouir des lignes téléphoniques. Problème : elle détériore grandement le terrain.

□ Balisage d'une place handicapée devant l'école.

Fin de la séance à 22 h 45

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 30 MARS 2016**

A 17 H 30

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, MEYNIEL, LAFAYE, BARRAUD, COCHÉ, PASZAK, et Mmes GROUSSET, JULIENNE, PAULY.

Absents : L PENY, C. LARRANAGA

Excusés : A. PENON et B. ACHILLE

Secrétaire de séance : B. MONCLA

Procurations :

B. ACHILLE donne procuration à N. GROUSSET

A. PENON donne procuration à B. MONCLA

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Il est donné lecture des différents chapitres du compte de gestion et du compte administratif. Madame le Maire quitte la salle lors du vote. Les membres du Conseil Municipal se prononcent, à l'unanimité des membres présents, favorablement au vote du compte administratif 2015 et approuvent le compte de gestion.

Fonctionnement :

Dépenses : 482 729.04 €

Recettes : 553 448.82 €

Investissement :

Dépenses : 267 318.73 €

Recettes : 338 884.82 €

REPORTS 2014

Excédent fonctionnement : 258 352.33 €

Reste à réaliser : 0 €

Déficit d'investissement : 75 139.31 €

2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Il est donné lecture des différents chapitres du budget primitif. Les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité des membres présents, favorablement au vote du budget primitif 2016.

Fonctionnement : 968 057.89 €

Investissement : 342 188.29 €

Budget de : 1 310 246.11 €

3– VOTE DES 4 TAXES

Délibération n° 05 / 2016

Les taux pour 2016 sont identiques à ceux de 2015, soit :

◆ taxe habitation : 17,42 %

◆ taxe foncier bâti : 20,46 %

◆ taxe foncier non bâti : 49,86 %

◆ CFE : 22,30 %

Accord à l'unanimité des membres présents

4– SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

APPEL 3 800 €

LA GAULE FRONTENACAISE 420 €

CHEVREUILS V.T.T 600 €

LA BOULE FRONTENACAISE 400 €

LES TONGS IMPREVIBLES 500 €

APE DE L'ENGRANNE 600 €

CAGUILLE RAGEUSE 230 €

A.C.C.A 300 €

PREVENTION ROUTIERE 150 €

ASSO RECHERCHES ARCHEO 300 €

5 – DEMANDE D'ADHESION AU SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE ST JEAN DE BLAIGNAC

Délibération n° 06 / 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents la demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais faite par la Commune de Saint Jean de Blaignac.

6 – RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Délibération n° 07 / 2016

Le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles,

- de charger Madame le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis,

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Accord unanime

La séance est levée à 19 h 35.

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 MAI 2016
A 20 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, ACHILLE, MEYNIEL, LAFAYE, BARRAUD, PASZAK, LARRANAGA et Mmes GROUSSET, PAULY.

Absents : M. JULIENNE, L. PENY, J. COCHÉ, A. PENON

Secrétaire de séance : N. GROUSSET

Procurations : /

Madame le Maire informe que la secrétaire de mairie Sandrine est absente depuis 8 jours suite à des problèmes de santé.

1 – PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE

Délibération n° 09/2016

Stéphane : adjoint technique 2^{ème} classe vers adjoint technique 1^{ère} classe

Délibération n° 10/2016

Corinne : adjoint administratif 2^{ème} classe vers adjoint administratif 1^{ère} classe

Contre : 0 Pour : 11

Délibération n° 11/2016

Cyril : création de poste cadre C vers cadre B

Contre : 0 Pour : 11

2 – FDAEC

Délibération n° 08/2016

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune passe par un groupement d'achat pour la réfection des routes.

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser en 2016 les opérations suivantes :

* travaux de voirie : 31 520 €

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention :

* de 14 323 Euros au titre de la voirie
(baisse de 5000 € par rapport à l'année précédente)

- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

* pour la voirie : 17 197 Euros par auto-financement.

Accord unanime.

3 – DELIBERATION DROIT DU SOL

A compter du 1^{er} janvier 2017, la DDTM ne fera plus l'instruction des permis de construire. Chaque mairie doit prononcer vers quel organisme elle adhérera pour les instructions.

Suite à la fusion des CDC, la date peut être reportée au 1^{er} janvier 2018.

La délibération a été reportée pour une réflexion de la future date d'adhésion auprès du PETR.

4 – DELIBERATION DE SOUTIEN AU PETR

Le PETR a demandé de le soutenir dans sa démarche auprès de la nouvelle CDC. Il a demandé une délibération de principe.

Pour 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 – DELIBERATION EXTENSION DE L'AGGLOMERATION

Délibération n° 12/2016

Madame le Maire informe des difficultés rencontrées pour la délivrance des permis de construire suite à la loi Alur qui tient compte des limitations de vitesse et des endroits dangereux.

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

6 – QUESTIONS DIVERSES

Falaise de la Lirette

Madame le Maire informe le conseil municipal sur les travaux de la falaise réalisés en collaboration avec le Département.

La 2^{ème} tranche a coûté 25 554 € : nettoyage : 30 voies refaites, 15 ont été neutralisées et ne seront pas réhabilitées (trop onéreux) et difficulté technique (pierre friable).

Commanderie

Les RAG ont à nouveau adressé un courrier pour l'aménagement d'un parking.

Il ne peut être réalisé que sur la partie privée de Monsieur SAHUNET. Il a accepté de mettre ce terrain à la disposition de la commune. La mairie va signer une convention.

Fête locale

Un flyer est en cours de préparation par Isabelle sur le programme de la fête qui se poursuit.

Infos : Madame le Maire informe qu'elle sera absente du 18 au 26 juin 2016 et qu'une réunion de la CDC aura lieu à Frontenac le 31 mai à 18 h au foyer communal.

Fin de la séance à 22 h 45

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 06 JUIN 2016
A 20 H 45**

Présents : Madame le Maire, RAFFIN, ACHILLE, MEYNIEL, LAFAYE, COCHÉ et Mmes GROUSSET, PAULY,

Excusés : A. PENON

Absents : M. JULIENNE, L PENY, B. MONCLA, C. LARRANAGA, D. BARRAUD, C. PASZAK,

Procurations :

A. PENON donne pouvoir à Josette MUGRON

Secrétaire de séance : B. ACHILLE

***1 – RECRUTEMENT AGENTS
CONTRACTUELS***

Délibération n° 13/2016

Le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles,
- de charger Madame le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis,
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Accord unanime

Fin de la séance à 21 h 00

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE
2016
A 20 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, ACHILLE, LARRANAGA, MEYNIEL, LAFAYE, COCHÉ et Mmes GROUSSET, PAULY,

Excusés : A. PENON et D. BARRAUD

Absents : L. PENY et C. PASZAK

Procurations :

A. PENON donne pouvoir à B. MONCLA

D. BARRAUD donne pouvoir à V. LAFAYE

Secrétaire de séance : B. RAFFIN

1 – AVANCEMENT DE GRADE

Délibération n° /

Madame le Maire explique l'annulation de ce projet de délibération d'avancement de grade de Cyril KIES, la commission paritaire ayant émis un avis défavorable. La consultation du Conseil Municipal pour l'avancement de grade pourrait donc être annulée.

Son avancement sera réexaminé en commission paritaire en 2017 avec un appui favorable de Madame le Maire.

2 – DROIT DU SOL

Délibération n° 14/2016

Adhésion au PETR pour l'instruction des dossiers d'urbanisme à partir 1^{er} janvier 2017.

Accord unanime.

3 – PROJET MODIFICATION PLU BLASIMON

Délibération n° 15/2016

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté n° 2016A21 du Conseil Municipal de la

Commune de Blasimon actant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire explique que l'avis du Conseil Municipal est sollicité car les communes de Blasimon et de Frontenac sont des communes limitrophes.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

4 – CONVENTION PARKING SALLEBRUNEAU

Délibération n° 16/2016

Madame le Maire rappelle la convention établie entre la mairie, M. SAHUNET Patrick et Mme JENCK pour l'aménagement du terrain de M. SAHUNET en parking pour le site de Sallebruneau.

M. SAHUNET met à disposition ce terrain à titre gratuit et demande en compensation le nettoyage par la mairie du chemin attenant à sa propriété.

Accord unanime.

5 – OUISTITI CIRCUS

Délibération n° /

Madame le Maire informe son Conseil que Ouistiti Circus a l'opportunité d'acheter un chapiteau pour ses activités. Il souhaite pouvoir s'installer sur le terrain à côté du terrain de pétanque.

Un accord de principe a été donné par le Conseil Municipal. Si ce projet aboutit, une convention sera signée entre les deux parties.

Ouistiti Circus n'occupera plus le foyer 3 jours par semaine pendant les 38 semaines scolaires.

Avantage pour la commune : plus de visite de foyer, moins de salissures, moins de chauffage.

6 – BAIL LOCAUX AGREA

Délibération n° 17/2016

Madame le Maire donne lecture du bail qui sera établi entre la commune et l'AGREA concernant la location du local situé 12 place du 19 mars 1962, pour une durée de 3 ans (01 mars 2016 au 28 février 2019).

A compter du 01 mars 2019, ce contrat sera renouvelé automatiquement par période de 3 ans.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, les modalités de ce bail et autorise Madame le Maire à le signer.

7 – DEMISSION MAITÉ JULIENNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Maïté JULIENNE. Sa lettre sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

8 – QUESTIONS DIVERSES

◆ Monsieur MEYNIEL demande aux conseillers des volontaires pour remplacer Maïté démissionnaire et Laure absente de sa commission.

Nicole GROUSSET accepte de se joindre à la commission.

◆ Madame le Maire présente le projet ERASMUS qui concerne un échange des institutrices de Frontenac avec 7 pays européens.

Cette demande a été faite par Madame la Directrice depuis 2013 et acceptée cette année. Projet sur 3 années.

Le projet coûte 21 890 € mais le montant est entièrement remboursé par l'Education Nationale.

1^{ère} année : 40 %

2^{ème} année : 30 %

3^{ème} année : 30 %

Les 5 écoles de Frontenac sont concernées.

◆ La commune a été sollicitée par M. DUCROCQ de la Société ACTIOM pour créer une Mutuelle Communale, appelée « Ma commune, ma santé ».

La société ACTIOM recherche des mutuelles plus compétitives sur le marché. Elle s'adresse à tous publics mais particulièrement aux personnes qui ont du mal à trouver des mutuelles qui leur conviendraient financièrement.

La commune se charge de l'information auprès des habitants et de mettre à disposition un local à l'agent de la mutuelle pour recevoir les éventuels adhérents.

Tous les conseillers se sont exprimés et se sont interrogés si la commune avait vocation à créer une mutuelle ?

Vincent LAFAYE propose de s'adresser directement à la population.

Après discussion et tour de table, le résultat est : 7 abstentions, 2 contre, 1 pour.

Le Conseil Municipal demande un temps de réflexion.

◆ Monsieur MEYNIEL informe le Conseil Municipal de l'avancement du site internet. Il y travaille avec M. DUTEIN. Bientôt le site sera consultable.

◆ Madame le Maire invite les conseillers à participer au nettoyage du Site de la Lirette le samedi 08 octobre 2016

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016
A 20 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, ACHILLE, BARRAUD, PASZAK, LAFAYE, COCHÉ et Mmes GROUSSET

Excusés : JM. MEYNIEL et I. PAULY

Absents : L. PENY, C. LARRANAGA

Procurations :

Secrétaire de séance : J. COCHÉ

Avant conseil : à la demande de Mme le Maire, une minute de silence est consacrée à la mémoire de Mr PENON André .

1 – PANNEAU LUMINEUX, MASSIF DE FLEURS et ABONNEMENT ORANGE

Délibération n° 18/2016

*Mr Lafaye explique les deux solutions d'acquisition du panneau lumineux :

1)achat direct moyennant un coût d'environ 10000 €.

A la charge de la municipalité : tout l'entretien
L'assurance est à prévoir.

2) la location pour une durée de 8 ans moyennant un coût de 164,40 € TTC/mois.

En sus, l'abonnement GPRS pour un coût de 9,50 € TTC/mois.

Tout l'entretien global lié au fonctionnement, ainsi que l'assurance seront supportés par l'entreprise CHARVET.

D'après l'étude menée, la location semble être la meilleure solution.

Passage aux votes : 9 personnes pour la location.

La taille du panneau est 1,03m2.

Son positionnement est prévu devant la halle, près du poste de relevage.

Il est prévu que l'agent postal communal alimente le contenu d'information fourni par l'équipe municipale.

*Proposition d'achat d'un massif de fleurs pour agencer le panneau, moyennant le coût de 2340 € TTC.

Passage aux votes : 9 personnes pour

*Mise en service gprs : son abonnement de 9,50 € TTC/mois

Passage aux votes : 9 pour

2 – TROP PERCU SESSAD

Délibération n° 21/2016

Le montant du trop perçu est égal à 9,41€

Passage aux votes pour la restitution : 9 pour

3 – GOUVERNANCE FUTURE CDC

Délibération n° 19/2016

La nouvelle communauté de communes regroupe 52 communes.

Désignation des représentants de la commune de Frontenac :

- Josette MUGRON
- Bernard RAFFIN
- Vincent LAFAYE

Deux options de votes :

-Répartition par droit local : 9 pour

-Répartition par droit commun : 9 contre

Le droit local consisterait à avoir 78 sièges dont 3 pour Frontenac.

Le droit commun consisterait à avoir 69 sièges dont 3 pour Frontenac.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 20/2016

1)Taxe d'aménagement

Madame le Maire explique que les réseaux sont de plus en plus à la charge de la commune, suite à la loi ALUR et propose de changer le taux de la Taxe d'Aménagement

Proposition de Mme le Maire de modifier cette taxe qui est à ce jour à 2% vers un taux à 5%.

Passage aux votes : 8 pour et 1 abstention

2) Recrutement de 2 agents recenseurs

Délibération n° 22/2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population commencera le 19 janvier 2017.

Pour se faire, il est donc nécessaire de recruter deux agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à recruter deux personnes pour cette tâche.

3)Le lycée de la Réole a demandé une subvention pour un enfant de Frontenac en classe latine, pour un voyage en Italie.

Passage aux votes : 6 contres et 3 abstentions

4) Eclairage public

L'installation actuelle est très vétuste. Lors d'une réparation, Inéo a désactivé les guirlandes de Noël.

Après consultation avec Inéo, l'éclairage du bourg sera refait de neuf. Une deuxième tranche de travaux sera réalisée en 2017.

5)Les cailloux devant la halle

Vincent LAFAYE propose un fixateur sous forme de résine, mais cela est réalisable à des températures ambiantes.

Il est donc proposé de reporter ces travaux au printemps.

Fin de séance 22h45